

Image not found or type unknown



Droits de successions pour ma fille majeur

Par **bernard devaud**, le **25/08/2018** à **09:03**

bonjour veuf 1 enfant propriétaire d un bien de 160000 euros environ de 1/4 en pleine propriete et 3/4 en usufruit quels seront les frais de succession pour ma fille majeur a mon deces je suis age de 77 ans merci pour vos reponses

Par **Peretto**, le **25/08/2018** à **09:39**

Bonjour ,

Je suppose que la nue propriétaire est votre fille ?

Donc si la succession ce porte uniquement sur ce bien votre fille a l'heure d'aujourd'hui ne paye pas de droit de succession grâce à l'abattement de 100000 euros .

Sauf si vous avez utilisé cet abattement pour lui faire une donation .

Par **bernard devaud**, le **25/08/2018** à **09:52**

je vous remercie c est clair et net